

AUTORISATION DE DEPLACEMENT FORUMS APPRENTIS ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023

Chaque année nos étudiants sont invités à participer aux Forums « Poursuite d'études » par leur ancien établissement afin de promouvoir l'ENSAIT et d'expliquer leur parcours. C'est un moment privilégié permettant aux jeunes d'interagir entre eux. L'ENSAIT accompagne et encourage ses étudiants dans cette démarche. Les frais engendrés par le déplacement sont pris en charge par l'ENSAIT.

Le statut d'apprenti nécessite un accord de l'entreprise au préalable. Ainsi nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous donner ou non votre accord afin que votre apprenti(e) puisse se déplacer sur son temps formation (école/entreprise) au forum de son ancien établissement.

Une copie de l'ordre de mission définitif sera systématiquement envoyée au maître d'apprentissage de l'apprenti.

Je soussigné(e) :

en qualité de :

- Autorise
- N'autorise pas

que l'apprenti(e) :

se déplace dans le cadre des Forums « Poursuite d'Etudes » de son ancien établissement, pour l'année 2022/2023.

Date :

Signature :